



Consignes de Sécurité pour la location de canoë

Pour louer et utiliser en toute sécurité un canoë, merci de respecter les consignes suivantes :

- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.
- Il est interdit de plonger ou de sauter du canoë.
- Il est interdit de se télescoper avec les embarcations sous peine d'être exclu et redevable du paiement des réparations.
- Les rames ne sont pas des armes de combats et doivent uniquement être utilisées pour ramer.
- Les animaux sont interdits à bord des embarcations ou sur le ponton.
- Il est formellement interdit de fumer à bord des embarcations.
- L'accès au ponton est interdit aux personnes ne pratiquant pas l'activité.
- Il est strictement interdit d'échanger un canoë pendant la location.
- Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.
- Il vous est demandé de respecter le nombre de places assises (4 places).
- Il est interdit de naviguer sur la zone de baignade délimitée par les bouées.
- Toute session est payable d'avance.
- La location se fait sous forme d'une durée de 60 ou 120 minutes. Si le loueur ne respecte pas ces durées, il devra s'acquitter de la somme de la location suivante.
- **Une pièce d'identité et un chèque de caution de 100 €** doivent être laissés au moment de l'encaissement.
- Toute session ne pourra être prolongée qu'en repassant par la caisse. Toute session commencée ne sera pas remboursée.

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect d'une ou plusieurs des consignes énoncées ci-dessus et se donne également le droit de mettre fin à l'activité et d'exclure, temporairement ou définitivement le locataire.

Tarifs location canoë	
1 heure	15 "
2 heures	25 "
Caution	100 "

La direction